

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie DE
P O U L D R E U Z I C
29710

Téléphone : 02.98.54.40.32
Télécopie : 02.98.54.36.14
E-mail : mairie.pouldreuzic@orange.fr

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le 12 mars à 20h00, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane – M. Ivan SAILLARD - Mme LE COZ Anne –M. Eric BOURDON - M. LE GOFF Jean Yves - M. LE COZ Jean Jacques- M. Eddy WAWRZYNIAK

Etaient absents

Monsieur Alain TANVEZ, Monsieur Cyrille GUICHAOUA, Monsieur Patrick ROBINET
Madame Michèle CALLOC'H qui donne pouvoir à Madame Monique KERVEILLANT

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Janick HAMON a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 6 mars 2014

Le compte-rendu du 28 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

Objet : délibération n°00005/2014 – Approbation du Compte de gestion 2013 - commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : délibération n°00006/2014 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2013 – commune

Monsieur Michel PEUZIAT est élu, à l'unanimité, Président de séance pour le vote du compte administratif 2013 de la commune.

Objet : délibération 00007/2014 – Vote du compte administratif 2013 – commune

Monsieur Michel PEUZIAT présente le compte administratif 2013. Par section (au chapitre) et ensuite détaillée, article par article.

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé des recettes	Réalisations 2013
040	Opérations d'ordre de transfert Entre section	30 331,05 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	359 845,26 €
13	Subventions d'investissement	19 500,75 €
27	Autres immobilisations financières	24 098,17 €
	TOTAL	433 775,23 €

Chapitre	Libellé des dépenses	Réalisations 2013
001	Déficit investissement	48 482,68 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 464,26 €
13	Subventions d'investissement	900,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	106 216,90 €
20	Immobilisations incorporelles	21 414,49 €
21	Immobilisations corporelles	125 691,15 €
	TOTAL	305 169,48 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé des recettes	Réalisation 2013
002	Excédents antérieurs reportés	22 882,72 €
013	Produits de gestion courante	35 175,07 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 464,26 €
70	Produits des services du domaine	155 579,79 €
73	Impôts et taxes	881 936,97 €
74	Dotations et participations	398 030,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 143,51 €
76	Produits financiers	67,93 €
77	Produits exceptionnels	8 828,95 €
	TOTAL	1 545 109,20 €

Chapitre	Libellé des dépenses	Réalisation 2013
011	Charges à caractère général	442 068,68 €
012	Charges de personnel	545 604,00 €
014	Atténuation de produit	62,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 331,05 €
65	Autres charges de gestion courante	227 830,75 €
66	Charges financières	18 678,23 €
67	Charges exceptionnelles	4 820,50 €
	TOTAL	1 269 395,21 €

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2013 de la commune qui présente les résultats suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes réalisées en 2013	433 775,23 €	1 522 226,48 €
Dépenses réalisées en 2013	256 686,80 €	1 269 395,21 €
Résultat de l'exercice 2013	177 088,43 €	252 831,27 €
Résultat de clôture après reprise du résultat de clôture de 2012	128 605,75 € Excédent	275 713,99 € Excédent

Madame PANSART, Trésorière de Plogastel-St Germain, à la demande de Madame le Maire, prend la parole pour expliquer que la capacité d'autofinancement s'était améliorée depuis 2008 mais qu'il faudra s'assurer une marge d'autofinancement suffisante afin de pouvoir investir et emprunter.

Cela passera peut-être par une augmentation de la fiscalité ou une diminution de certaines dépenses voire les deux.

Objet : délibération 00008/2014 – Affectation du résultat 2013 - commune

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier. Il donne lecture du résultat de clôture de la section de fonctionnement qu'il convient de répartir entre le 002 (recettes de fonctionnement) et le 1068 (recettes d'investissement).

FONCTIONNEMENT

Dépenses (réalisées)	1 269 395,21 €	
Recettes (réalisées)		1 522 226,48 €
résultat de l'exercice 2013		252 831,27 €
affectation du résultat de l'exercice 2012		22 882,72 €
résultat de clôture (excédent)		275 713,99 €

Il propose d'affecter la somme de 250 000 euro à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisé) et la somme de 25 713,99 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter (au budget primitif 2014 – commune) le résultat de clôture de la section de fonctionnement tel qu'expliqué ci-dessus.

Objet : délibération 00009/2014 – Travaux de restructuration et d'extension de l'école Pierre Jakes Hélias

Madame Monique KERVEILLANT présente ce dossier.

L'objet de la consultation est le suivant : mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école Pierre Jakes Hélias. Le projet comprendra notamment : la restructuration et l'extension de l'école actuelle et son adaptation en école primaire, la démolition de hangars proches et la réalisation d'une nouvelle école maternelle et les aménagements de plateformes, de stationnements, d'accès et de VRD périphériques.

L'école restera opérationnelle pendant la durée des travaux. Pour des raisons budgétaires, les travaux, après démolition des hangars, devront démarrer effectivement avant fin décembre 2014.

L'équipe sera composée d'un groupement de maîtres d'œuvre ou à défaut d'un candidat unique.

L'offre sera à adresser pour le lundi 14 avril 2014 – 12h00.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer la consultation et à signer toutes pièces afférentes à celle-ci.

Objet : délibération n°000010/2014 – intégration de voies communales dans le domaine public de la commune

Monsieur Jean Luc CALVEZ présente ce dossier. Il convient de mettre à jour le tableau de la voirie communale en y intégrant les 3 voies suivantes :

- Hent Kreizker, cadastrée AD401-404 et 407, pour une longueur de 127 mètres linéaires
- Voie d'accès à Loganou, cadastrée A1707-1713, pour une longueur de 124 mètres linéaires
- Voie d'accès à Kerdélec, cadastrée A1654-1656-1659 et 1662, pour une longueur de 113 mètres linéaires.

L'intégration de ces voies portera le mètre linéaire de la voirie communale de 46827 mètres (données DGF 2013 fournies par la Préfecture) à 47 191 mètres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette intégration et la mise à jour du tableau des voies communales qui en découle.

Objet : délibération 000011/2014 – Convention à intervenir entre la commune et l'Association des bibilothécaires de France

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier. Cette convention a pour objet : la formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque qui a lieu du 10 septembre 2013 au 30 juin 2014 et les droits d'inscription seront de 1 000 euro sur deux exercices (2013 et 2014).

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Objet : délibération 000012/2014 – Concert OKTOPUSS CAFE – Autorisation à donner à Madame le Maire pour signer le contrat à intervenir et à instaurer une billetterie

Madame Eliane LE HENAFF présente ce dossier. Un concert dans le cadre du centenaire de la naissance de Pierre Jakes Helias, organisé par OKTOPUSS CAFE, est prévu le 14 juin 2014 à la salle polyvalente. Il sera précédé d'une table ronde. Le cachet s'élève à 1 130 euro auquel s'ajoutent les frais à régler à la SACEM.

Une billetterie sera instaurée, 200 billets à 5 euro. Tarif unique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir avec le groupe OKTOPUSS CAFE et toutes pièces afférentes à celui-ci ET à instaurer une billetterie de 200 tickets à 5 euro qui sera validée par la Trésorerie de Plogastel-St-Germain.

Objet : délibération 000013/2014 – Convention à intervenir entre la commune et Madame Nolwenn ARZEL pour l'organisation d'un concert à la Chapelle Notre Dame de Penhors

Madame Eliane LE HENAFF présente ce dossier. Un concert, organisé par Nolwenn ARZEL, est prévu à la Chapelle de Penhors le 8 août 2014.

Le diocèse a déjà donné son accord, il convient donc que le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention tripartite.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

Objet : délibération 000014/2014 – Renouvellement de la convention avec l'ESAT de Landudec pour l'entretien d'espaces verts

Monsieur Jean Luc CALVEZ présente ce dossier et demande aux membres du conseil municipal de voter pour autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'ESAT de Landudec ayant pour objet l'entretien d'espaces verts du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 pour un montant annuel de 8125 euro TTC :

- Tontes gazons avec ramassage : presbytère, Penhors, HLM Bel Air et San Faron, route de Penhors.
- Tailles de haies et tailles diverses : HLM Bel Air et San Faron.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé le renouvellement des conventions avec l'école de surf et de char à voile pour l'année 2014, chacune d'elle versera 1420 euro.

Monsieur Jean Luc CALVEZ prend ensuite la parole pour remercier Madame le Maire au nom de tous les conseillers municipaux pour toutes ces années passées à œuvrer ensemble au sein du conseil municipal.

Madame le Maire prend également la parole et fait un bref retour en arrière sur les postes qu'elle a occupés au sein du conseil municipal depuis 31 ans. Elle évoque en particulier les 6 années bien intenses passées en mairie, au poste de Maire et un départ avec regret et une certaine amertume. Elle souhaite bonne chance aux candidats.

La séance est levée à 21h30

Récapitulatif des délibérations de la séance du 12 mars 2014

délibération n°00005/2014 – Approbation du Compte de gestion 2013 – commune
délibération n°00006/2014 – Election du Président de séance pour le vote du compte administratif 2013 – commune
délibération 00007/2014 – Vote du compte administratif 2013 – commune
délibération 00008/2014 – Affectation du résultat 2013 – commune
délibération 00009/2014 – Travaux de restructuration et d'extension de l'école Pierre Jakes Hélias
délibération n°000010/2014 – intégration de voies communales dans le domaine public de la commune
délibération 000011/2014 – Convention à intervenir entre la commune et l'Association des bibliothécaires de France
délibération 000012/2014 – Concert OKTOPUSS CAFE – Autorisation à donner à Madame le Maire pour signer le contrat à intervenir et à instaurer une billetterie
délibération 000013/2014 – Convention à intervenir entre la commune et Madame Nolwenn ARZEL pour l'organisation d'un concert à la Chapelle Notre Dame de Penhors
délibération 000014/2014 – Renouvellement de la convention avec l'ESAT de Landudec pour l'entretien d'espaces verts